

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

C88/33 /CB
Objet

FIXATION DU TAUX DES
QUATRE TAXES DE LA
FISCALITE DIRECTE
LOI N° 5 (ANNEE 1988)

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 33

POUR : 23
CONTRE : 6
ABST : 4

Extrait du Registre des Délibérations

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
ROCHEFORT, LE

- 1. AVR. 1988

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213

L'AN 2-3-1982

Le vingt quatre Mars à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la

présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET - MM. BARSAT - MELLE BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS.
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Mr. ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme LAFAYE
Mme BARRAUD-DUCHERON quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. LACOTTE
Mr. LAPERCHE quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. COUNIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes de la fiscalité directe locale

DECIDE :

. de retenir les taux portés au VI de l'Etat N° 1259 M1 intitulé "Etat de notification des taux d'imposition" Année 1988.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



TAP